



Dossier de rentrée 2025-2026

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans le document joint l'ensemble des informations relatives à la rentrée 2025-2026, pour tous les élèves.

Vous pouvez soit visualiser les pages les unes après les autres (pour les nouvelles familles), soit aller voir plus particulièrement certains sujets en utilisant le sommaire.

Au nom de toute la communauté éducative, je vous souhaite d'ores et déjà, une bonne rentrée.

Laurence RAMBAUD
Cheffe d'établissement

Sommaire

1 - La rentrée des élèves

- [Fournitures](#)
- [Rentrée des 6^{ème} et 3^{ème}](#)
- [Rentrée des 5^{ème} et 4^{ème}](#)

2 - Organisation et fonctionnement de l'établissement

- [Calendrier scolaire](#)
- [Dates à retenir](#)
- [Stage 3^{ème}](#)
- [Horaires des collégiens](#)
- [Assiduité et ponctualité](#)
- [L'entrée au Collège](#)
- [En cas d'intempéries](#)
- [Qui contacter ?](#)
- [Horaires d'ouverture du secrétariat](#)
- [P.A.I.](#)
- [Suivi de la scolarité](#)
- [Ecoledirecte](#)

3 - Conditions générales financières

- [Modalités financières](#)
- [Assurance scolaire](#)
- [APEL locale et Nationale](#)
- [Bourse nationale et aides financières aux familles](#)
- [Divers](#)

4 - La vie scolaire

- [Carnet de liaison et règlement intérieur](#)
- [La Vie Scolaire](#)
- [La Pastorale](#)
- [Le C.D.I.](#)



La rentrée des élèves

- Lundi 1^{er} septembre 2025 : Rentrée des 6^e et 3^e
- Mardi 2 septembre 2025 : Rentrée des 5^e et 4^e
- Mercredi 3 septembre 2025 : Cours selon l'emploi du temps





Fournitures à apporter le jour de la rentrée

- Le cartable
- La trousse complète
- Les crayons de couleur et les crayons-feutres
- Un bloc-notes
- Leurs paquets de copies simples et doubles

Pour les élèves de 5^{ème} / 4^{ème} / 3^{ème} uniquement :

- La chemise plastique à rabats servant pour la vie de classe
- Le carton à dessin
- L'agenda

En plus pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} :

- Le dictionnaire de français



Manuels et Fournitures scolaires

Les Manuels scolaires :

- Les élèves disposent de manuels et cahiers d'exercices.
- Les manuels et cahiers de travaux dirigés sont distribués le jour de la rentrée. Ils doivent être soigneusement couverts.

Les Fournitures scolaires :

- Les listes vous ont été communiquées par mail sur vos messageries Ecoledirecte
- Un pack fournitures est prévu par le collège pour chaque élève
- Les packs commandés par le collège sont à venir chercher lors des dates déjà communiquées, à savoir :
 - Le jeudi 3 juillet 2025 de 13h30 à 17h
 - Le vendredi 4 juillet 2025 de 13h30 à 17h
 - Le jeudi 28 août 2025 de 13h30 à 17h
 - Le vendredi 29 août 2025 de 13h30 à 17h



Rentrée des 6^{èmes} et 3^{èmes}

**Lundi 1er septembre 2025
à 8h**

8h – Accueil des élèves de 6^{èmes} et de leur famille par la Cheffe d'établissement et la Responsable du niveau 6^e sur les plateaux sportifs ou au gymnase selon la météo. Les élèves seront pris en charge toute la journée par leur professeur principal pour découvrir leur collège et son fonctionnement, puis faire connaissance avec leurs camarades.



Exceptionnellement, tous les élèves de 6^e déjeunent à la cantine le 1^{er} septembre

8h – Accueil des élèves de 3^{èmes} par la responsable du Niveau 3^e et le Responsable de Vie Scolaire sur leur cour.

Les élèves seront pris en charge par leur professeur principal jusqu'à 12h pour réaliser les tâches de rentrée puis cours normaux l'après-midi.

➤ *Les externes seront autorisés à rentrer chez eux pour déjeuner entre 12h et 13h50.*

Les élèves seront photographiés par classe et individuellement durant leur premier jour.

[Retour au sommaire](#)



Rentrée des 6^{èmes} et 3^{èmes} (suite)

**Lundi 1^{er} septembre 2025
à 8h**

**ATTENTION : les 6^{èmes} et les 3^{èmes} seront libérés le mardi 2 septembre 2025
(réservé à l'accueil des 5^{èmes} et 4^{èmes})**

Mercredi 3 septembre 2025 : cours normaux pour les classes de 6^e ayant cours en semaine A et cours normaux pour tous les 5^e, 4^e et 3^e.

Jeudi 4 septembre 2025 : cours normaux pour tous

Journées d'intégration des élèves de 6^e :

- Lundi 8 septembre : 2 classes
- Mardi 9 septembre : 2 classes
- Jeudi 11 septembre : 2 classes



Rentrée des 5^{èmes} – 4^{èmes}

**Mardi 2 septembre 2025
à 8h**

8h – Accueil des 5^{èmes} et des 4^{èmes} par la Cheffe d'établissement, les responsables de niveau 5^e et 4^e sur leur cour.

Les élèves seront pris en charge par leur professeur principal jusqu'à 12h pour réaliser les tâches de rentrée puis cours normaux l'après-midi.

➤ *Les externes seront autorisés à rentrer chez eux pour déjeuner entre 12h et 13h50.*

A compter du Mercredi 3 septembre 2025 : cours normaux pour les classes de 5^e et 4^e

Les élèves seront photographiés par classe et individuellement durant leur premier jour.

[Retour au sommaire](#)

Organisation et fonctionnement de l'établissement





Calendrier scolaire

Rentrée scolaire 2025	Lundi 1 ^{er} septembre 2025 ou mardi 2 septembre 2025 (selon les niveaux)
Vacances Toussaint 2025	Samedi 18 octobre 2025 au Dimanche 4 novembre 2025
Vacances Noël 2025	Samedi 20 décembre 2025 au Dimanche 4 janvier 2026
Vacances Hiver 2026	Samedi 14 février 2026 au Dimanche 1 ^{er} mars 2026
Vacances Printemps 2026	Samedi 11 avril 2026 au Dimanche 26 avril 2026
Pont Ascension 2026	Jeudi 14 mai 2026 au Dimanche 17 mai 2026
Vacances été 2026	Samedi 4 juillet 2026

Dates à retenir :



Réunions de parents	
6ème	Mardi 16 septembre 2025 à 18h30
5ème	Lundi 15 septembre 2025 à 19h
4ème	Mardi 16 septembre 2025 à 19h
3ème	Lundi 15 septembre 2025 à 18h30
Formation des parents correspondants	
Jeudi 13 novembre 2025	
Journées Pédagogiques	
Mercredi 15 octobre 2025 Vendredi 17 octobre 2025 Vendredi 28 novembre 2025	
Portes Ouvertes du collège	
Samedi 29 novembre 2025 Vendredi 6 mars 2026	

Dates à retenir (suite) :



5èmes libérés	
5ème	Mardi 18 novembre 2025 : Accueil des CM2
Parcours Avenir 4ème	
4ème	Samedi 14 mars 2026 : Forum des métiers au Lycée Charles Péguy
Parcours Avenir 3ème	
3ème	Jeudi 6 novembre 2025 : Présentation des Lycées Charles Péguy et Briacé
	Jeudi 9 avril 2026 : Soirée Oral de stage
	Mercredi matin en juin 2026 (date à confirmer) : Oraux du DNB
	Non parues à ce jour : épreuves écrites du DNB



Stage en entreprise - 3ème

- Prévoir 5 jours de stage du 23 mars au 27 mars 2026 inclus
- Il est vivement conseillé de commencer vos recherches dès maintenant. Vous pouvez consulter le site « stage3e.loire-atlantique.fr ».
- Vous trouverez sur notre [site](#) les conventions à éditer en 3 exemplaires à faire compléter par l'entreprise, à signer par l'élève et vous-mêmes et à remettre au Collège pour signature de la cheffe d'établissement ou de son représentant. Deux exemplaires vous seront retournés : un pour l'entreprise, l'autre pour vous.
- La durée de travail de l'élève mineur ne peut excéder :
 - Pour les + de 15 ans : 7h/jour maximum et 35h/semaine maximum
 - Pour les – de 15 ans : 6h/jour maximum et 29h/semaine maximum et pas + de 5 jours consécutifs.



Horaires des collégiens

	Matin	Après-midi
Lundi	8h00 - 12h00	13h50 - 16h50
Mardi	8h00 - 12h00	13h50 - 16h50
Mercredi	8h00 - 12h00	
Jeudi	8h00 - 12h00	13h50 - 16h50
Vendredi	8h00 - 12h00	13h50 - 16h50

À noter :

- Les élèves doivent être présents dans le collège, au minimum 5 minutes avant le début des cours, soit 7h55 le matin et 13h45 l'après-midi.
- Les 5èmes, 4èmes et 3èmes ont cours tous les mercredis matin.
- Les 6èmes ont cours un mercredi sur deux (calendrier distribué le jour de la rentrée)
- Certains cours sont positionnés sur le temps méridien (Fin à 12h30 ou début à 13h20)

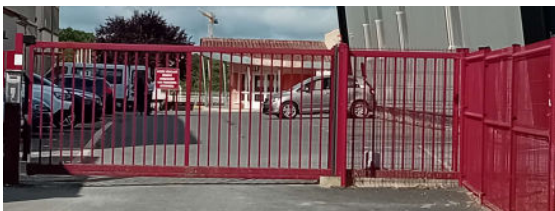


Assiduité et ponctualité

- La présence en cours est obligatoire.
- En cas de maladie ou d'absence imprévue, et ce pour chaque jour d'absence, les familles doivent prévenir le collège avant 8h par téléphone au **02.40.54.27.61** ou par mail sur EcoleDirecte : *Absences Retards collège immaculée conception*
- A son retour, l'élève doit apporter un bulletin d'absence rempli par le responsable légal, justifiant son absence (cf billet dans le carnet de liaison).
- Les absences prévues doivent être signalées au préalable à la vie scolaire à l'aide d'un bulletin d'absence. **Les rendez-vous médicaux (orthodontistes, médecins spécialistes ...) se prennent en dehors des cours.** Lorsque exceptionnellement, un élève doit quitter le collège en dehors des heures habituelles, **il doit présenter son carnet au secrétariat afin de justifier son départ.**
- **IMPORTANT :** en cas d'absences temporaires des parents, ceux-ci transmettront à la vie scolaire, le nom et l'adresse de la ou des personnes responsables de l'élève pendant leur absence.



L'entrée au collège



L'accès et la sortie des élèves et des familles :

Pour des raisons de sécurité et de surveillance d'entrée et de sortie des élèves, l'entrée ou la sortie de tous les élèves se fera par le chemin des Hauts de Gervaux (portail gris).

Seuls les élèves ayant des entrées ou sorties décalées (rendez-vous ou maladie) seront autorisés à emprunter le portail central situé au 65, rue Docteur Boutin (portail rouge).

L'accès du 65, rue Dr Boutin (portail rouge) est réservé aux personnels, enseignants, livreurs et familles lors de rendez-vous avec des enseignants ou la direction.

Le collège est ouvert aux élèves à partir de 7h45 le matin.

En cas d'intempéries

En cas d'intempéries (neige, verglas, ...), le Président de la Région des Pays de la Loire, le Préfet en cas de circonstances exceptionnelles ou l'organisateur des transports scolaires (Syndicat intercommunal ou Communauté de communes) en cas de situation météo non uniforme sur le département peut décider de la suspension du service de transport scolaire.

Comment et quand s'informer ?

- **La veille** : La décision de suspension est prise dans la mesure du possible **avant 14h la veille** du phénomène prévu.
- **Le jour même** : Au-delà de 20 minutes de retard, vous pouvez considérer que le circuit ne sera pas effectué de la journée.
Attention : si un circuit n'est pas effectué le matin, le retour ne le sera pas non plus.
- **En cas de retour anticipé des cars en milieu de journée** : Cette décision exceptionnelle est prise si les conditions météorologiques prévoient un risque majeur pour la circulation des véhicules de transport en commun, le soir. Ce sont les organisateurs des transports scolaires qui avisent immédiatement les responsables d'établissement.

Les informations vous seront données sur le site du conseil départemental 44 et/ou par le collège soit par la messagerie EcoleDirecte soit par SMS.

Modalités d'accueil des jeunes au collège :

- CAS N°1 - Les transports scolaires circulent : Accueil des élèves de 7h45 à 10h10 par les enseignants présents ayant pu circuler et à partir de 10h10 jusqu'à 16h50 : cours normaux.
- CAS N°2 - Les transports scolaires ne circulent pas : Le collège sera ouvert de 7h45 à 16h50 : l'accueil des élèves se fera par les personnes présentes sous forme d'activités.

Dans tous les cas, les jeunes qui se présenteront seront accueillis au collège par les enseignants.



Qui contacter ?

- **Pour les absences, les retards, ... :**
 - **Messagerie EcoleDirecte Absences et Retards**
 - **02.40.54.27.61**
- **Autres sujets Vie scolaire :**
 - **Messagerie EcoleDirecte M. Julien PAPON**
- **Pour la restauration :** restauration@sfic44.fr
- **Pour notre service comptable :** comptabilite@sfic44.fr
- **Pour toute autre demande :** **02.40.54.01.77**
 - Vous et le collège dans sa généralité (communication, inscription) : contact@sfic44.fr
 - Vous et le secrétariat des élèves (bourse, certificat scolarité, codes ecoledirecte) : accueil@sfic44.fr
- **Pour contacter la Direction :**
 - Vous et la responsable du niveau 6^{ème} : Ecole Directe – Madame Elisabeth GOBET
 - Vous et le responsable de niveau 5^{ème} : Ecole Directe – Monsieur Alexandre CORBINEAU
 - Vous et la responsable de niveau 4^{ème} : Ecole Directe – Madame Laurence PERRET
 - Vous et la responsable de niveau 3^{ème} : Ecole Directe – Madame Céline SANCHIS



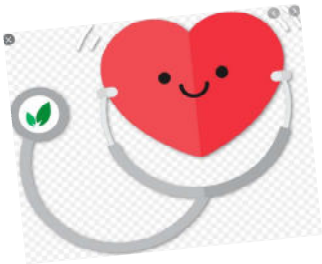
Horaires d'ouverture de l'Accueil

	Horaires sans interruption le midi
Lundi	8h00 – 17h30
Mardi	8h00 - 17h30
Mercredi	8h00 - 12h30
Jeudi	8h00 - 17h30
Vendredi	8h00 - 17h30

 : 02.40.54.01.77

@ : accueil@sfic44.fr

[Retour au sommaire](#)



P.A.I. (projet d'accueil individualisé)

▪ **P.A.I. pour la cantine**

Nous demandons aux familles qui ont des enfants allergiques, nécessitant un P.A.I. de le présenter à chaque rentrée et à jour de toutes modifications, accompagné d'une photo d'identité récente. Il sera demandé le 1^{er} jour afin que le restaurant scolaire soit avisé et que les mesures soient mises en place dès le premier repas.

-> [une copie doit être envoyée à restauration@sfic44.fr](mailto:restauration@sfic44.fr)

▪ **Autres P.A.I.** -> [à donner à Monsieur PAPON, Responsable de Vie Scolaire](#)

Si votre enfant souffre d'une pathologie chronique nécessitant ou pouvant nécessiter une prise de médicaments sur le temps scolaire, il est nécessaire de faire établir un P.A.I. :

- Le P.A.I. initial qui organise l'accueil de l'élève est valable pour tout le cursus de l'élève dans l'établissement.
- A chaque rentrée scolaire, le P.A.I. est reconduit sous réserve de la production par les parents, des éléments suivants :
 - la demande de reconduction du P.A.I. signée par les parents ([document disponible sur le site du collège](#)).
 - le protocole de soins et d'intervention en cas d'urgence actualisé (ou l'ordonnance médicale) ;
 - le renouvellement des médicaments détenus dans l'établissement (pour respecter la durée de validité des médicaments).
- Le P.A.I. ne sera revu par le médecin scolaire, à la demande de la famille, qu'en cas de changement important de la prise en charge médicale ou paramédicale, suite à une évolution notable de la maladie de l'élève ou un changement d'établissement.



Suivi de la scolarité – Communication entre l'établissement et les parents

Des liens réguliers entre la famille et l'établissement sont importants. Pour cela, différents canaux existent :

- ☐ Réunions de classe en début d'année scolaire (septembre)
- ☐ Entretien individuel sur rendez-vous avec le professeur principal ou l'enseignant de la matière.

Ecoledirecte : Compte famille ou Compte élève

<https://www.ecoledirecte.com/login>



Ecole Directe

Ecole Directe

Compte famille (1 compte par responsable)

Vous pourrez :

- Consulter vos informations personnelles
- Accéder aux factures
- Accéder à la messagerie Ecole Directe
- Accéder aux documents transmis : certificat de scolarité – circulaires d'informations
- Accéder aux bulletins de notes de l'année en cours (nous vous recommandons d'éditer le bulletin chaque trimestre) et aux bulletins des années précédentes dans « Archives ». Attention : Aucun bulletin ne sera envoyé au format papier
- Accéder aux dossiers d'inscription ou de réinscription
- Consulter les absences, retards et sanctions de l'élève
- Consulter les notes de votre enfant
- Consulter l'emploi du temps de votre enfant
- Consulter le cahier de textes de votre enfant

Compte élève

Un code de connexion est remis à chaque élève à son arrivée au collège.

Les élèves pourront :

- Consulter les absences, retards et sanctions
- Consulter les notes
- Accéder à la messagerie
- Consulter l'emploi du temps
- Accéder au cahier de textes

- **Un code est donné à l'inscription et reste le même jusqu'à la fin du collège.**
- **En cas de problème, contacter le secrétariat du collège : accueil@sfic44.fr**

[Retour au sommaire](#)



Conditions générales et financières



Modalités financières

- **Facturation :**

Début octobre, le Collège établit une facture des frais annuels comprenant : La contribution des familles, la restauration, le pack de fournitures, les fournitures complémentaires, les activités péri-éducatives, le carnet de liaison, la carte de vie scolaire, la cotisation APEL si vous avez choisi d'adhérer.

Une régularisation interviendra pour les élèves boursiers dès que la notification d'attribution nous sera adressée par les services académiques ainsi que pour les aides de l'Etat et des collectivités : « fonds sociaux cantine » et « fonds sociaux collégien ».

- **Mode de règlement :**

Pour le paiement de la facture annuelle et frais annexes en cours d'année (ex : voyage ...) L'ensemble scolaire propose 3 modes de règlement :
(Le choix est défini au moment de l'inscription et ne peut être modifié en cours d'année.)

- ✚ **par téléversement sur EcoleDirecte (en une seule fois)** au 30 octobre : attendre la facture que vous recevrez fin septembre
- ✚ **par prélèvement bancaire mensuel sur 10 mois d'octobre à juillet. (au 10 de chaque mois).**
- ✚ **par chèques vacances (pour les voyages uniquement)**

Le mandat que vous remplissez sera valable pour toute la scolarité de votre enfant sauf modification ou dénonciation de votre part.

Nb : si vous souhaitez une attestation justificative des voyages pour votre CSE ou la mairie, contactez le secrétariat des élèves : accueil@sfic44.fr

Modalités financières

- ✓ **Familles ayant déjà des enfants au Collège** : Votre mode de règlement est reconduit pour 2025-2026 (sauf modification ou dénonciation de votre part).

NB : Les familles qui ont fait le choix initial du paiement en une seule fois et qui souhaitent opter pour le prélèvement doivent effectuer la demande lors de la réinscription sur EcoleDirecte.

- ✓ **Pour les nouvelles familles** : le choix du mode de règlement se fait lors de l'inscription (sur Ecole Directe)

En cas de difficulté financière, la famille peut prendre rendez-vous avec la Cheffe d'établissement ou lui adresser un courrier personnel.

- **Impayés** :

Avant tout recours contentieux, le Collège fera une procédure de rappel. En cas d'impayés après cette procédure, le Collège intentera toute action jugée nécessaire pour le recouvrement de sa créance. Les frais demeureront à la charge du débiteur. **En outre, l'OGEC se réserve le droit de ne pas réinscrire l'enfant l'année suivante.**

- **Désistement, Départ en cours d'année** :

En cas de départ en cours d'année (c'est-à-dire après le 1^{er} septembre 2025), les frais seront calculés au prorata temporis. (Voir le contrat de scolarisation).



Assurance scolaire

L'établissement scolaire de votre enfant fait confiance à la Mutuelle Saint-Christophe assurances, 1er assureur de l'enseignement privé, pour protéger votre enfant à chaque instant et en toutes circonstances (accident, blessures, racket...) qu'il soit à l'école, à la maison ou à des activités extra-scolaires !

Profitez d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché.

L'assurance scolaire est souscrite par le Collège pour l'ensemble des élèves. Cette assurance couvre vos enfants sur temps scolaire du premier jour de la rentrée à la veille de la rentrée suivante.

LES + DE L'ASSURANCE SCOLAIRE MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE :

Des garanties essentielles comme :



La prise en charge des frais dentaires et d'optiques, et du remboursement des soins et frais médicaux,



Le remboursement des frais de remise à niveau scolaire,



Un accompagnement psychologique après un accident grave ou une agression,



Un capital invalidité permanente ou décès à la suite d'un accident corporel.

Mais aussi une **couverture** en cas de vol d'instruments de musique, d'agression, de racket ou d'atteinte à l'e-réputation pour protéger et accompagner votre enfant en cas de cyber harcèlement.*

* Variable en fonction des établissements

VOTRE ENFANT EST PROTÉGÉ PARTOUT !

Une protection 24h/24, 365 jours par an, dans le monde entier en tous lieux et toutes circonstances :



À l'école ou pendant les activités scolaires : sport, sortie, voyage, classe verte...



Pendant les activités extra-scolaires facultatives ou périscolaires même hors de l'école (étude, cantine, centre de loisirs...)



En dehors de l'école : sur le trajet école-domicile, au domicile, le week-end, au cours des activités sportives (seul ou en club), sur le lieu de vacances.

[Retour au sommaire](#)



APEL Locale et Nationale

Faire partie de l'APEL Locale c'est participer à l'animation de l'établissement et au bien-être des jeunes pour :

- Accueillir et expliquer notre rôle au sein de l'établissement aux futurs élèves et à leur famille lors de la journée Portes Ouvertes
- Se réunir tous les trimestres pour la mise en place des événements faits et créés pour les jeunes :
 - Organisation de conférences ou débats sur des thématiques scolaires et culturelles
 - Actions pertinentes pour l'accompagnement financier des familles lors des séjours des élèves de 4ème et projets divers
 - Participation à la préparation et mise en place de la remise des diplômes du DNB dans le gymnase (remise à l'américaine)
 - Participation à l'événement Fest'Arts, (spectacle des élèves)
 - Aménagement des espaces extérieurs (achat d'une table de ping-pong, panier de basket, peintures murales...) et intérieurs (rendre le foyer des jeunes moderne, confortable et convivial...)

(cotisation de 5 € par an et par famille)



APEL Nationale est un service concret d'aide à la scolarité et à l'éducation

- Le magazine bimensuel « Famille et Education »
- Le site internet et la plate-forme téléphonique nationale
- Le SERVICE ICF (Service d'Information et de Conseil aux Familles) : service de conseils à l'orientation de votre enfant.

(cotisation de 18,75 € par an et par famille)

[Retour au sommaire](#)



Bourse Nationale et aides financières aux familles

Bourse nationale :

- Les dossiers de demande de bourse de collège sont à compléter en début de chaque année scolaire.
- Les documents vous seront transmis en début d'année scolaire, dès réception du tableau des plafonds de ressources applicables pour l'attribution des bourses envoyé par l'Académie de Nantes.
- Pour les familles d'enfants boursiers, le montant de la bourse est déduit de la facture dès que l'Etablissement a réceptionné la notification d'attribution. Le Service Comptabilité établira une facture d'avoir.

Fonds sociaux collégien et cantine (conseil départemental et Rectorat) :

- Une demande d'aide financière exceptionnelle est possible. Celle-ci doit être accompagnée d'une copie de votre dernier avis d'imposition sur les revenus. Les documents vous seront également transmis en début d'année scolaire.



En cas de difficultés financières importantes, survenant en cours d'année, prendre contact avec le chef d'établissement afin que la situation puisse être étudiée

[Retour au sommaire](#)

Divers

CERTIFICAT MEDICAL :

Le certificat médical d'aptitude n'est pas requis dans le cadre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive et l'Association Sportive.

En revanche, les élèves qui invoquent une inaptitude physique doivent justifier par un certificat médical le caractère total ou partiel de l'inaptitude.



CARTE D'IDENTITE :

Nous conseillons aux parents d'anticiper dès la 6^{ème}, la demande d'attribution d'une carte d'identité.

Pour les voyages à l'étranger et certaines sorties pédagogiques ainsi que pour l'examen du DNB, la carte d'identité est obligatoire.

Nous rappelons aux parents des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} qu'il est impératif que leur enfant soit en possession d'une carte d'identité en cours de validité. Sinon vous devez en faire la demande dès septembre.



la prolongation de 10 à 15 ans de la période de validité ne s'applique pas aux mineurs.



[Retour au sommaire](#)



La vie scolaire

LA VIE
SCOLAIRE

Carnet de liaison et Règlement intérieur

Carnet de liaison :

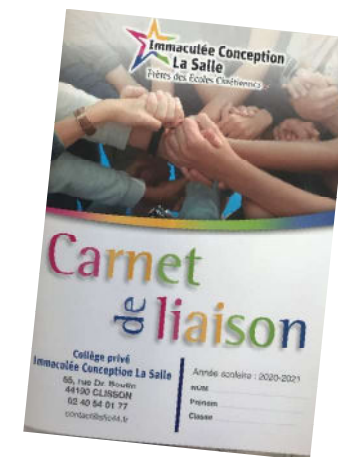
- Le carnet de liaison est remis à l'élève le jour de la rentrée.
- Le soir même, les parents doivent le consulter, le compléter et le signer.
- Il est demandé aux parents de le consulter régulièrement, et de signer les mots le cas échéant.
- En cas de perte, un nouveau carnet sera facturé à la famille au prix de 10 €.

Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est inclus dans le carnet de liaison.

Les appareils électroniques ne sont pas autorisés.

Si malgré ces consignes, ces objets sont amenés, ils ne sont en aucun cas couverts par l'assurance du collège. Les téléphones portables ou enceintes, ... utilisés dans l'enceinte scolaire seront confisqués et rendus uniquement aux responsables légaux.



[Retour au sommaire](#)

Les plateaux



Atelier théâtre

Atelier presse

Espace détente au foyer

Atelier musical

Atelier danse

Club Techno

La vie scolaire

- prend en charge les élèves hors des temps enseignés dans - l'établissement
- les accompagne dans l'apprentissage du bien « vivre ensemble » par le respect de la charte de vie
- participe ainsi à leur réussite scolaire en favorisant le climat scolaire

Organisation des activités du midi
(Les activités varient chaque année selon les besoins des élèves et leur encadrement)

Salle d'études



Salle de restauration



Deux cours de récréation



[Retour au sommaire](#)

La Pastorale



- est inhérente au caractère propre de l'enseignement catholique.
- vise à accueillir et à accompagner chaque jeune en référence aux valeurs de l'évangile dans l'ensemble de l'établissement.
- permet également de faire grandir les élèves sur le plan intellectuel et humain afin de développer le vivre-ensemble, la culture chrétienne et religieuse, l'ouverture d'esprit.

Pour toutes les classes : étude de deux valeurs du Parcours d'éducation à la justice sociale et à l'engagement (PEJ) par an :

- Fraternité et Confiance en 6^e
- Respect et Vérité en 5^e
- Discernement et Courage en 4^e
- Responsabilité et Liberté en 3^e

Pour ceux qui veulent aller plus loin :

- un temps d'intériorité et recueil à la chapelle le midi
- des ateliers ponctuels en fonction du calendrier liturgique

Pour les élèves de 6^e :

- 1 heure toutes les 2 semaines de culture des religions

Pour les volontaires :

- Catéchèse et accompagnement à la préparation des sacrements en complément d'une inscription en paroisse.
- Participation aux messes et célébrations sur inscription,
- Propositions en lien avec les établissements catholiques du vignoble (marche, temps forts inter-établissements).

[Retour au sommaire](#)

Le C.D.I. : Centre de Documentation et d'Information

Le C.D.I. est un espace géré par un professeur-documentaliste, où sont rassemblés des ouvrages que le collège met à disposition de tous les élèves et personnels.

Il est ouvert tous les jours sauf le mercredi.

Le planning est affiché chaque lundi pour indiquer les plages d'ouverture aux élèves.



Un Espace d'apprentissage
où se déroulent des séances pédagogiques
(formation à la recherche documentaire,
éducation aux médias, formation aux outils
numériques ...).



Un Espace de travail

pour des élèves souhaitant utiliser les
ressources documentaires et les postes
informatiques.



Un Espace de lecture

pendant la pause méridienne, les heures de
permanence non occupées par une classe où les
élèves peuvent lire et emprunter des ouvrages
(BD, mangas, romans ...).



Un Espace d'ouverture

culturelle grâce aux différents projets et
expositions sur place.



*Toutes les équipes
du Collège Immaculée
Conception La Salle*

*vous souhaitent une bonne
année scolaire 2025-2026*

